

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2024

MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES ULTRAMARINS GRÂCE À
L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES - (N° 2642)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 16

présenté par
Mme Piron

à l'amendement n° 12 de Mme Rilhac

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS

Après le mot :

« Mayotte »

insérer les mots :

« à La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement élargit l'étude de ce rapport aux territoires d'Outre-mer suivants : La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique.